



## Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).



**Dénomination sociale:** « FEPCO DJIBOUTI » SAS

**Date & Heure de la modification:** 25/06/2018 à 10h

**N° d'immatriculation au registre analytique :** 12964/B/SAS

**Objet de la modification :** DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL/ MODIFICATION DES CERTAINS ARTICLES DANS LES STATUTS/MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

- Suite au procès verbal de la présidence de la société « **FEPCO DJIBOUTI** » SAS en date du **21 février 2018**, certifié et déposé par **Me ALAIN MARTINET** ont été adopté, entre autre, la résolution suivante :
- **DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL**

Monsieur Fahd Guennouni Hassani a fait part à la société de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général de la société par lettre de démission en date du 21 février 2018, avec effet immédiat.

- Suite au procès verbal des décisions de l'associé unique et statuts modifiés à la suite des décisions de l'associé unique de la société « **FEPCO DJIBOUTI** » SAS en date du **21 février 2018** les statuts ont été modifiés comme suit :
- **MODIFICATIONS DES CERTAINS ARTICLES DU STATUTS**
- *Article 15 nouveau*

« **15.1** La société est gérée et administrée par un président, personne physique ou morale pouvant avoir ou non la qualité d'associé de la société.

**15.2** Le président est nommé par décision de la collectivité des associés ou de l'associé unique.

**15.3** Le président exerce ses fonctions sans limitation de durée. Il peut être révoqué à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire par décision de la collectivité des associés ou de l'associé unique. En cas de révocation, celle-ci n'ouvre droit aucune indemnisation.

**15.4** La rémunération du président est fixée par décision de la collectivité de l'associé unique

**15.5** Le président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi conjointement des pouvoirs les plus étendus Pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions Exercées par la collectivité des associés ou par l'associé unique ».

➤ **Article 24 nouveau :**

« Est nommé comme président, sans limitation de durée, Monsieur Mohammed Abdelwahab Bensouda, de nationalité Marocaine, né le 19 février 1966 à Rabat, Maroc, demeurant 3 rue Vezelay, 75008 France PS, lequel a déclaré accepter Lesdites fonctions et déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles de leur en interdire l'exercice ».

➤ **MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE :**

L'associé unique explique que, suite au décès de **MONSIEUR MOHAMED LAMRINI**, il ne sera pas procédé au remplacement de ce dernier.

Désormais, le seul président de la société « **FEPCO DJIBOUTI** » SAS est **M.MOHAMEDABDELWAHAB BENSOUDA**.